

CHARTE DE LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Objet de cette charte

Cette charte a pour objectif de définir les valeurs, l'éthique, et le cadre dans lequel se déroule et s'organise la Semaine de l'Environnement. La volonté du Grappe est de préserver l'indépendance, la diversité et la notoriété des associations et différents projets de Semaine de l'Environnement à l'échelon local. Il s'agit donc ici d'orienter les associations dans leur démarche et non de leur imposer un cadre rigide.

Les structures porteuses du projet :

La Semaine de l'environnement est un projet associatif porté par une association à composante étudiante, c'est-à-dire dont certains membres sont étudiants et soutenue par un grand nombre d'autres associations apportant leur expérience, leurs idées et leur aide.

Objectifs de la Semaine de l'Environnement :

La Semaine de l'Environnement a pour but principal l'information, la mobilisation et la sensibilisation à l'urgence écologique actuelle.

L'originalité de cet événement est qu'il se déroule dans un contexte culturel et artistique.

La Semaine de l'Environnement s'efforcera de fédérer le réseau associatif local.

Lieux

La Semaine de l'Environnement née d'une initiative étudiante, se déroule en partie sur les campus universitaires. Dans un objectif d'accessibilité à tous, elle peut cependant s'étendre à d'autres lieux.

Cadre de réflexion :

Les problématiques environnementales doivent être abordées de manière critique permettant à la fois le débat et une réflexion sur les alternatives et solutions possibles. Seront pris en compte les réalités sociales et le fait qu'une croissance infinie n'est pas possible dans un monde aux ressources limitées.

Ethique

- environnementale :

La Semaine de l'Environnement doit limiter au maximum son empreinte écologique et tendre vers une démarche eco responsable. Dans ce cadre les organisateurs s'engagent à mener une réflexion et des actions concrètes à tous les niveaux d'organisation de l'évènementiel. Ils s'attacheront à minimiser leur dépense énergétique, proposer des aliments

et boissons issus d'une production jugée durable et éthique, privilégier la consommation de matériaux recyclables ou biodégradables.

- sociale :

Les organisateurs porteront une attention particulière à l'éthique sociale des partenaires ou prestataires sollicités qu'ils soient associatifs, entreprise ou collectivité, et rémunérés le cas échéant.

Au sein de l'organisation, les associations s'engagent à privilégier au maximum une démocratie directe et participative limitant ainsi une structuration ascendante et hiérarchisée de la prise de décision.

L'information et les animations qui sont proposées durant la Semaine de l'Environnement doivent être ouvertes à tous, l'objectif étant de toucher le public le plus large possible, de tout âge et de tout horizon social. Le maximum sera fait pour l'accessibilité des personnes handicapées aux différentes animations de la Semaine de l'Environnement.

- économique :

Les structures porteuses s'engagent à bénéficier pour ce projet uniquement de financements publics. Les associations peuvent mobiliser d'autres types de financement sous réserve d'une dérogation accordée par le Grappe qui portera une attention particulière à l'éthique sociale, environnementale et économique de la structure sollicitée.

Les tarifs pratiqués durant l'évènementiel sont gratuits, à prix libre ou très réduits.

Le réseau se doit de respecter tous ces points au même titre que les signataires de cette charte.

Tous les points de cette charte peuvent être modifiés sous réserve de validation du C.A.

Le CA peut se réunir en assemblée extraordinaire pour accorder des dérogations à la présente charte.